

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78038
Objet

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A LA S.H.C.B.
(GARANTIE DE DEFICIT)

DATE DE CONVOCATION

20 avril 1978

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 23

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 3. MAI 1978
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE
Art. 46 du C. A. M.

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le vingt six avril à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LIS,
FABER, LACHAUD, BOUTET, COLLE, PAPEAU, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET
BOISARD, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU
BOUCHET par M. BROTREAU
CABAL par M. LIS

Absents : MM. MONTRON, POUGET, VIAUD, Mme TACQUET

M PELLETIER a été élu Secrétaire.

La S.H.C.B. (Société Hippique de la Côte de Beauté)
organise un concours hippique National les 22, 23 et 24 JUILLET
1978 et demande, comme en 1977, une garantie de déficit éventuel
limité à 10 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande de la S.H.C.B. du 10 JANVIER 1978
- Vu l'avis favorable de la Commission du Tourisme en date du 1er
DECEMBRE 1977,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Sports en date du
2 FEVRIER 1978
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date
du 18 AVRIL 1978

DECIDE :

- d'attribuer, dans la limite maxima de 10 000 F une subvention
d'équilibre en vue de garantir l'éventuel déficit supporté par
la S.H.C.B. pour son concours hippique National des 22, 23 et 24
JUILLET prochain.
- d'imputer la dépense au chapitre 945 article 657 et d'inscrire
une somme de 10 000 F au Budget supplémentaire de l'exercice 1978.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Guy TETARD.